

FACTEURS 2. SOCIO- ÉCONOMIQUES



PROVINCE DE HAINAUT



avec la participation du
FEDER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Directions Régionales des Affaires
Sanitaires et Sociales
de Picardie
de Champagne-Ardenne
du Nord - Pas-de-Calais



Sommaire

Contexte	3
Revenus et emploi	4
Chômage	7
Allocations	9
Logement	11
Instruction	11
Ce qu'il faut retenir	12
Bibliographie	13
Glossaire	15

CONTEXTE

Début 1999, la région NHANA compte 6 443 548 habitants, 2 001 685 d'entre eux déclarent exercer une activité professionnelle ou être à la recherche d'un emploi. Par rapport à 1990, la croissance de la population active s'établit à près de 5,5 %. Néanmoins, cette croissance devrait commencer à s'atténuer dès 2006 en raison du départ à la retraite des générations nombreuses du baby-boom et de la diminution continue de la natalité.

L'évolution observée entre 1990 et 1999 confirme les tendances passées, à savoir, d'une part, la diminution de la population active aux jeunes âges sur le marché du travail en raison de l'allongement de la durée des études et d'autre part, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes.

Le chômage constitue une autre caractéristique économique dominante de la région. Face à la diversité des définitions et à la multitude des sources des statistiques du chômage, il s'est avéré indispensable de trouver une source d'informations permettant d'établir des comparaisons entre la France et la Belgique.

Bien que la définition formulée par le Bureau international du travail (BIT) réponde à cette préoccupation, elle ne permet pas d'avoir des statistiques pour tous les échelons géographiques souhaités.

Il fallait donc trouver une définition qui se rapproche au maximum de celle du BIT auprès d'autres sources d'informations. Nous avons alors utilisé comme références la définition du chômage au sens des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1 à 3 pour la France, et la définition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) pour la Belgique.

L'une des conséquences importantes du chômage est l'augmentation des situations de précarité.

Mesurer la précarité est difficile en raison des différences de définition entre la France et la Belgique. De plus, la précarité résulte souvent d'un cumul des situations défavorables.

Le critère le plus utilisé est la ressource financière du ménage.

Un autre indicateur est le nombre de personnes démunies qui bénéficient de minima sociaux comme le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation d'éducation spéciale (AES) et, en Belgique, le Minimex, l'allocation d'handicapé, l'allocation supplémentaire d'enfant handicapé, etc.

Enfin, les conditions socioéconomiques peuvent également être analysées par le niveau de qualification des habitants de la zone. Ce niveau est appréhendé par le diplôme obtenu dont on sait qu'il influence le « potentiel d'insertion sociale » des habitants. Elles peuvent en outre être prises en compte au travers des caractéristiques des logements (parc social, confort des logements).

Afin de faciliter la lecture, le département du Nord sans l'arrondissement de Dunkerque sera noté Nord*.

Comité de rédaction :

ORS Champagne-Ardenne : Delphine Gouzer, Gaëlle Hochart, Marie Antoinette Castel Tallet

ORS Picardie : Anne Ducamp, Philippe Lorenzo, Alain Trugeon

OSH : Paul Berra, Pénélope Fiszman, Marie Gay, Véronique Tellier, Luc Berghmans

Relecteurs :

IWEPS : Anne-Catherine Guio

Revenus et emploi

Foyer fiscal : en France, le foyer fiscal se compose du contribuable, du conjoint pour les personnes mariées, des enfants et des personnes considérées à charge au sens du code général des impôts.

Ménage fiscal : en France, le ménage fiscal est le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors structure collective). En Belgique, il est composé d'une personne seule ou d'un couple marié.

Revenu total net imposable : en France, le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable ainsi que par les membres de son foyer fiscal. En Belgique, le revenu total net imposable se compose de tous les revenus moins les dépenses déductibles. L'ensemble des revenus est la somme de tous les revenus déclarés au titre de revenus de propriétés foncières, de revenus et recettes de capitaux et biens mobiliers, de revenus professionnels et de divers revenus. Le revenu moyen par déclaration est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations.

Population active : en France, elle comprend l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi, les demandeurs d'emploi et, depuis 1990, les militaires du contingent. En Belgique, la population active comprend l'ensemble des personnes âgées de 18 ans ou plus ayant un emploi, les demandeurs d'emploi et les militaires.

Taux d'activité : rapport entre la population active et la population totale correspondante.

Population active occupée : elle désigne les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement. Au sein de cette catégorie, on y distingue les salariés et les non-salariés.

Actif salarié : est actif salarié toute personne ayant déclaré exercer une activité professionnelle salariée. Elle inclut les apprentis sous contrat, les personnes sous contrat à durée déterminée ou indéterminée du secteur public et du secteur privé, les personnes bénéficiant d'emplois subventionnés, les stagiaires rémunérés travaillant dans une entreprise ou dans un centre de formation et les étudiants au-delà d'un certain seuil d'activité.

Actif non-salarié : sont actifs non-salariés les indépendants, les chefs d'entreprise non liés par contrat, les conjoints collaborateurs, les conjoints aidants et les aides familiaux (aidants non rémunérés en Belgique). Ces derniers sont des personnes qui aident un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan commerçant, industriel, profession libérale).

De faibles revenus dans Ardenaisnaut

Les systèmes d'imposition, de taxation sont très différents en France et en Belgique. La délimitation du type de revenus imposables et des dépenses déductibles varie fortement d'un pays à l'autre. Dès lors, les revenus français et belges ne peuvent être comparés et sont donc présentés séparément.

En France, le montant moyen des revenus se calcule en rapportant aux revenus nets imposables le nombre de foyers fiscaux (imposables ou non).

Les revenus moyens sont plus élevés dans le département de l'Aisne que dans celui des Ardennes avec, respectivement, 12 732 euros en moyenne par foyer fiscal contre 12 109 euros. À l'intérieur de ces départements, c'est également dans l'Aisne que les écarts sont les plus forts : environ 3 760 euros séparent l'arrondissement aux revenus les plus élevés (Château-Thierry) à celui aux revenus les plus bas (Vervins). Comparativement à la France métropolitaine où le revenu moyen s'élève à 14 820 euros, l'Aisne et les Ardennes ont des revenus moyens très inférieurs.

En Belgique, les revenus nets imposables sont rapportés au nombre de ménages fiscaux imposables. Selon le code belge des impôts sur les revenus, sont donc exclus du calcul les ménages dont le revenu est inférieur à 8 280 euros¹ (minimexés, demandeurs d'emploi qui ont un faible chômage, etc.).

Le Hainaut dispose d'un revenu moyen par ménage fiscal de 20 825 euros, pour une moyenne nationale de 23 453 euros. Au sein de la province, l'arrondissement de Soignies possède les revenus les plus élevés (22 049 euros). À l'inverse, celui de Charleroi (un tiers de la population du Hainaut), dispose des revenus les plus faibles (20 173 euros)².

Tableau 1 Revenu net moyen par foyer fiscal en 1999 pour les arrondissements français (en euros)

Revenus moyens	
Charleville-Mézières	12 405
Rethel	12 166
Sedan	11 437
Vouziers	11 652
Ardennes	12 109
Château-Thierry	14 467
Laon	12 497
Saint-Quentin	12 668
Soissons	13 419
Vervins	10 709
Aisne	12 732
France métropolitaine	14 820

Sources : INSEE, Données Impôts sur le revenu, 1999

Tableau 2 Revenu net moyen par ménage fiscal en 2000 pour les arrondissements belges (en euros)

Revenus moyens	
Ath	21 180
Charleroi	20 173
Mons	20 554
Mouscron	20 393
Soignies	22 049
Thuin	21 132
Tournai	21 425
Province du Hainaut	20 825
Belgique	23 453

Sources : SPF Économie, INS, Statistiques financières, revenu 1999, exercice 2000

¹ Pour le calcul de l'impôt, est exemptée une quotité du revenu déterminée comme suit : pour un contribuable isolé, un montant de base de 5 206 euros ; pour chaque conjoint, un montant de base de 4 140 euros.

² De plus, au sein de la province du Hainaut, de nombreux ménages sont non imposables du fait de revenus inférieurs au seuil d'imposition. Le revenu moyen par ménage est donc en réalité plus faible.

Tableau 3

Répartition de la population active par sexe en 1990-1991 et 1999

	Ardennes	Aisne	Nord sans Dunkerque	Hainaut	Namur	Ardaisnaut	NHANA
1990							
Hommes	73 237	134 260	500 706	284 962	99 199	492 459	1 092 364
Femmes	49 919	95 318	372 740	214 500	73 177	359 737	805 654
Ensemble	123 156	229 578	873 446	499 462	172 376	852 196	1 898 018
1999							
Hommes	71 609	131 357	512 124	300 487	108 723	503 453	1 124 300
Femmes	52 822	100 997	410 185	229 874	83 507	383 693	877 385
Ensemble	124 431	232 354	922 309	530 361	192 230	887 146	2 001 685

Sources : F - INSEE, recensements de population de 1990 et 1999
 B - INS, recensement général de la population de 1991, IWEPS et OSEC sur base de données administratives de 1999¹

Un vieillissement généralisé de la population active

En 1999, la région Ardaisnaut compte 887 146 actifs, soit 34 950 de plus qu'en 1990. Pour la région NHANA, la population active s'élève à 2 001 695 personnes en 1999 contre 1 898 018 en 1990. Les hommes sont plus nombreux que les femmes et représentent en 1999, 56,7 % de la population active ardaisnautoise. Cette proportion varie peu, à la fois entre les territoires et entre les deux années 1990 et 1999.

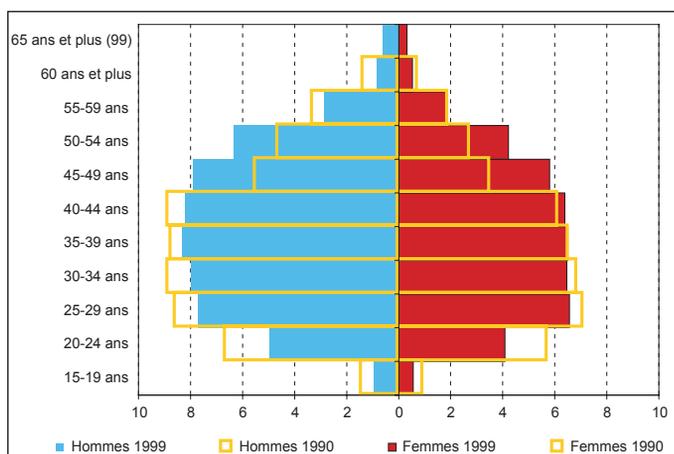
Tableau 4 **Évolution de la population active entre 1990 et 1999 par sexe et âge (en %)**

	Tous âges	Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans et plus
Ardaisnaut	4,1	-25,1	5,9	24,6
Hommes	2,2	-23,0	3,3	19,6
Femmes	6,7	-27,6	9,5	33,4
NHANA	5,5	-25,1	7,5	25,6
Hommes	2,9	-22,7	3,9	20,3
Femmes	8,9	-27,9	12,3	34,1

Sources : F - INSEE, recensements de population de 1990 et 1999
 B - INS, recensement général de la population de 1991, IWEPS et OSEC sur base de données administratives de 1999

La croissance de la population active (+4,1 % en 9 ans pour Ardaisnaut et +5,5 % pour NHANA) résulte de deux phénomènes : l'augmentation de la population en âge de travailler et la progression de l'emploi féminin. En effet, durant cette période, la proportion de femmes actives s'est accrue de 6,7 % en Ardaisnaut et de 8,9 % pour la région NHANA.

Figure 1 **Pyramides des âges de la population active en Ardaisnaut en 1990 et 1999 (en % de l'ensemble)**



Sources : F - INSEE, recensements de population de 1990 et 1999
 B - INS, recensement général de la population de 1991, IWEPS et OSEC sur base de données administratives de 1999

La pyramide des âges de la population active ardaisnautoise illustre le vieillissement de la population active. En effet, on observe un rétrécissement à la base et, à l'inverse, un élargissement pour les 45-54 ans.

Le déficit de la population aux jeunes âges s'explique en partie par l'allongement de la durée des études retardant ainsi l'entrée des jeunes sur le marché du travail et par la diminution de la natalité. En 1999, 1,5 % de la population active ardaisnautoise est âgée de 15 à 19 ans ; en 1990, cette part était de 2,4 %. Le recul est davantage accentué chez les 20-24 ans, passant de 12,4 % en 1990 à 9,1 % en 1999.

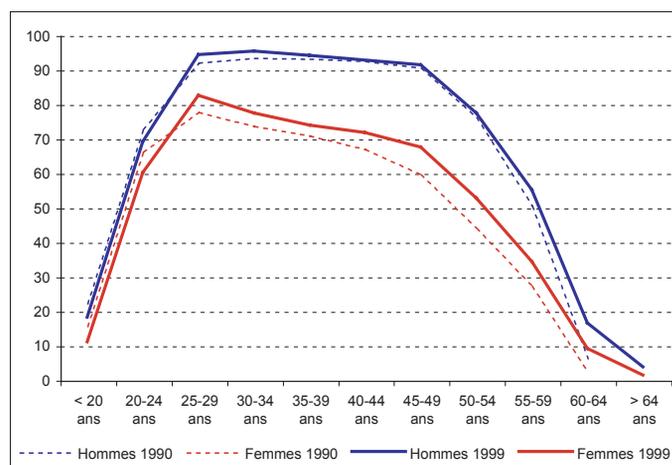
Aux classes d'âge intermédiaires (25-44 ans), la population active est moins nombreuse en 1999 qu'en 1990. Cela s'explique par des raisons démographiques : les actifs de 1999 appartenant à ces classes sont nés durant la phase de décroissance du baby-boom entamée au milieu des années 1960.

Enfin, la population active des 45 ans et plus en 1999 est supérieure à celle observée en 1990 en raison de l'arrivée à ces âges des générations du baby-boom et de la diminution de la mortalité évitable. Entre 1990 et 1999, la population active des 45 ans ou plus s'est accrue de 37,5 % en Ardaisnaut, mais cet accroissement est dû exclusivement aux 45-54 ans.

Dans la région NHANA, le même profil est observé.

¹ Pour plus de détails sur la méthodologie de recueil des données administratives, voir Ruyters, Van den Dooren et Vander Stricht (2005).

Figure 2 Taux d'activité selon le sexe et l'âge en Ardaïsnaut en 1990 et 1999 (en %)



Sources : F - INSEE, recensements de population de 1990 et 1999
B - INS, recensement général de la population de 1991, IWEPS et OSEC sur base de données administratives de 1999

À tous les âges, les taux d'activité masculins surpassent les taux d'activité féminins avec, néanmoins, une réduction des écarts entre les sexes entre 1990 et 1999.

Chez les hommes, l'activité est croissante jusqu'à 30-34 ans et stagne à ce niveau jusqu'à 45-49 ans avant de décliner brusquement.

Chez les femmes, la situation est quelque peu différente : les taux atteignent leur maximum à 25-29 ans puis décroissent de façon progressive jusqu'à 45-49 ans. En effet, certaines femmes entre 30 et 49 ans choisissent d'arrêter leur carrière professionnelle ou de faire une pause pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

À partir de 50 ans, le déclin de leur activité s'accroît et l'écart entre les deux sexes s'atténue.

La cessation d'activité observée chez les hommes et chez les femmes à partir de 50 ans s'explique en partie par les départs en retraite ou préretraite.

En France, l'âge du départ en retraite est de 60 ans, à condition d'avoir cotisé un nombre suffisant de trimestres au régime général. Depuis le 1^{er} janvier 2003, il est obligatoire d'avoir travaillé 160 trimestres quelle que soit la date de naissance des assurés. Si le nombre de trimestres n'est pas atteint, le salarié doit poursuivre son activité. Néanmoins, certaines professions, du fait de leur exposition au risque ou de leur pénibilité, peuvent conduire à la retraite dès 55 ans. Sont également autorisés à partir en retraite avant 60 ans les travailleurs lourdement handicapés ainsi que les personnes ayant commencé à travailler très jeunes justifiant d'une durée minimale d'assurance de 168 trimestres.

En Belgique, l'âge du départ à la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes. Pour les femmes, il passe progressivement de 63 ans au 1^{er} janvier 2003 à 64 ans au 1^{er} janvier 2004 et 65 ans au 1^{er} janvier 2009. Le nombre d'années nécessaires pour une carrière complète est de 45 ans pour les hommes et de 43 ans pour les femmes (en phase de passer à 45 également)¹. Mais il existe des possibilités de départ en retraite anticipée à partir de 60 ans pour les travailleurs ayant une longue carrière professionnelle.

Tableau 5

Statut de la population active occupée en 1999

Dans NHANA, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes

	Ardaïsnaut			NHANA		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs						
Ensemble	423 391	293 434	716 825	941 974	688 840	1 630 814
Non salariés	62 117	34 035	96 152	121 873	64 736	186 609
Salariés	361 274	259 399	620 673	820 101	624 104	1 444 205
Pourcentages						
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Non salariés	14,7	11,6	13,4	12,9	9,4	11,4
Salariés	85,3	88,4	86,6	87,1	90,6	88,6
Ratio						
Salarié / non salarié	5,8	7,6	6,5	6,7	9,6	7,7

Sources : F - INSEE, recensements de population de 1990 et 1999
B - INS, recensement général de la population de 1991, IWEPS et OSEC sur base de données administratives de 1999

En 1999, sur les 716 825 actifs du territoire Ardaïsnaut, 96 152 sont non-salariés et 620 673 salariés, soit respectivement 13,4 % et 86,6 %. Lorsque l'on étend ces observations à la région NHANA, on remarque des proportions du même ordre : 11,4 % de non-salariés et 88,6% de salariés.

L'emploi salarié est davantage représenté chez les femmes que chez les hommes. En 1999, 88,4 % des femmes du territoire Ardaïsnaut

qui exercent un emploi sont salariées contre 85,3 % des hommes, ce qui correspond à près de 8 femmes sur 9 et 6 hommes sur 7. Ceci s'observe également dans le territoire NHANA. Cette différence entre les sexes est liée, entre autres, aux compositions des catégories socioprofessionnelles. En effet, certains métiers comme agriculteurs, artisans ou chefs d'entreprise sont davantage exercés par des hommes alors que les professions relatives au secteur tertiaire sont majoritairement occupées par des femmes.

¹ Arrêté royal du 23/12/1996 portant exécution des articles 15,16 et 17 de la loi du 26/07/1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions (M.B. du 17/01/1997).

Chômage

Chômage au sens du BIT : les chômeurs au sens du BIT comprennent toutes les personnes ayant atteint l'âge de 15 ans, qui au cours de la période de référence répondent simultanément aux conditions suivantes : recherche d'un emploi, démarches effectives, disponibilité, absence d'occupation professionnelle au cours de la semaine de référence ainsi que les personnes disponibles ayant trouvé un emploi qui débutera après la semaine de référence.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (France) : les chômeurs DEFM sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) où 8 catégories sont distinguées. Les trois premières concernent les personnes sans emploi immédiatement disponibles, ayant accompli des actes positifs de recherche d'emploi. Les DEFM 1 recherchent un emploi à durée indéterminée à temps plein, les DEFM 2 à durée indéterminée à temps partiel, les DEFM 3 à durée déterminée, temporaire ou saisonnier. Sont immédiatement disponibles, principalement les personnes qui exercent ou ont exercé une activité au cours du mois précédant une activité occasionnelle ou réduite n'excédant pas 78 heures par mois.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) (Belgique) : cette catégorie comprend, d'une part, les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCIDE) et, d'autre part, les demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas indemnisés ou qui ne sont pas demandeurs d'emploi à temps plein. En sont exclus les chômeurs âgés bénéficiant d'allocations sans être tenus à la recherche active d'un travail.

Chômage de longue durée : est considéré comme chômeur de longue durée toute personne qui déclare rechercher un emploi depuis plus d'un an.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs au sens DEFM/DEI et la population active.

Chômage au sens BIT

Les taux de chômage au sens du BIT en 2002 sont de 9,0 % en France et de 8,2 % en Belgique. Ils demeurent inférieurs aux taux observés dans les départements/provinces constitutifs de la région Ardennoise : 11,5 % dans l'Aisne, 12,5 % dans les Ardennes et 14,5 % dans le Hainaut. L'échelon géographique disponible le plus fin étant le département ou la province, ces taux ne peuvent être déclinés au niveau des arrondissements.

Tableau 6

Effectifs et pourcentages de personnes à la recherche d'un emploi en 2001

	Ardennes		Aisne		Hainaut		Ardennoise	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes								
< 25 ans	1 918	37,9	3 184	34,6	11 316	42,0	16 418	39,9
25-49 ans	6 877	18,2	11 018	15,2	40 383	23,6	58 278	20,7
50-64 ans	1 366	13,7	2 767	14,3	2 367	7,5	6 500	10,6
Total femmes	10 161	19,2	16 969	16,8	54 066	23,5	81 196	21,2
Hommes								
< 25 ans	2 072	28,6	3 325	25,1	9 270	28,7	14 667	27,8
25-49 ans	4 799	9,6	8 387	9,1	29 237	13,7	42 423	11,9
50-64 ans	1 178	8,3	2 277	8,8	2 651	4,9	6 106	6,5
Total Hommes	8 049	11,2	13 989	10,6	41 158	13,7	63 196	12,6

Sources : F - DRTEFP, données au 31/12/2001

B - ONEM, données au 30/06/2001

Le chômage touche davantage les femmes que les hommes. En 2001, 21,2 % des femmes actives ardennesaises sont déclarées au chômage contre 12,6 % des hommes, soit un écart de 8,6 points. Cet écart est particulièrement important dans la province du Hainaut, notamment dans les arrondissements de Charleroi (10,7 points), Mons (10,7 points) et Thuin (10,1 points). À l'inverse, c'est dans le département de l'Aisne que les différences hommes-femmes sont les moins prononcées.

Autre caractéristique du chômage, celui-ci frappe particulièrement les jeunes de moins de 25 ans. Ainsi, en Ardennoise, environ un tiers des jeunes actifs est à la recherche d'un emploi en 2001. Ils sont de l'ordre de 27,8 % chez les hommes et de 39,9 % chez les femmes. La province du Hainaut est le territoire le plus touché par le chômage des jeunes.

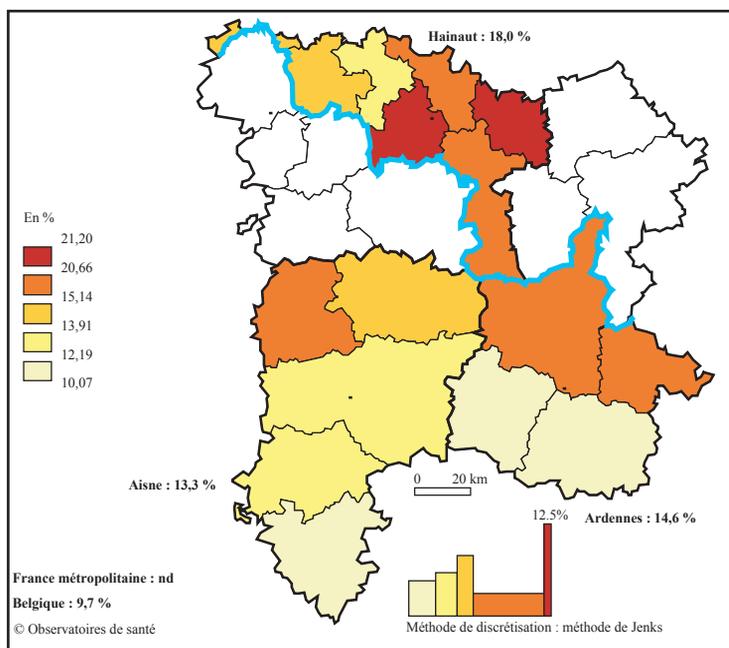
Outre les disparités sociales, le chômage touche davantage certains territoires. Ainsi la province du Hainaut enregistre, une fois de plus, les taux les plus élevés avec les arrondissements de Charleroi, Mons et Thuin. Vient ensuite le département des Ardennes avec, entre autres, les arrondissements de Charleville-Mézières et Sedan ; et enfin, le département de l'Aisne avec les arrondissements de Saint-Quentin et Vervins.

Les jeunes Hainuyers particulièrement touchés par le chômage

En 2001, selon les définitions DEFM et DEI du chômage, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans le territoire Ardennoise s'élève, en moyenne annuelle, à 144 400 personnes, soit un taux de chômage de 16,3 %. Néanmoins, derrière ce chiffre, se cachent des disparités de différents types.

Carte 1

Taux de demandeurs d'emploi en 2001 (en %)



Sources : F - DRTEFP, données au 31/12/2001

B - ONEM, données au 30/06/2001

Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Tableau 7 Répartition des chômeurs de longue durée par sexe et âge en 2001 par rapport à l'ensemble des chômeurs (effectifs et pourcentages)

	Ardennes		Aisne		Hainaut		Ardaisnaut	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes								
< 25 ans	354	18,5	720	22,6	5 817	51,4	6 891	42,0
25-49 ans	2 929	42,6	5 068	46,0	31 039	76,9	39 036	67,0
50 ans et plus	817	59,8	1 684	60,9	1 669	70,5	4 170	64,2
Total femmes	4 100	40,4	7 472	44,0	38 525	71,3	50 097	61,7
Hommes								
< 25 ans	236	11,4	617	18,6	3 792	40,9	4 645	31,7
25-49 ans	1 661	34,6	3 306	39,4	20 713	70,8	25 680	60,5
50 ans et plus	652	55,3	1 194	52,4	1 672	63,1	3 518	57,6
Total Hommes	2 549	31,7	5 117	36,6	26 177	63,6	33 843	53,6

Sources : F - DRTEFP, données au 31/12/2001
B - ONEM, données au 30/06/2001

Une réinsertion difficile pour les chômeurs de la zone Ardaisnaut

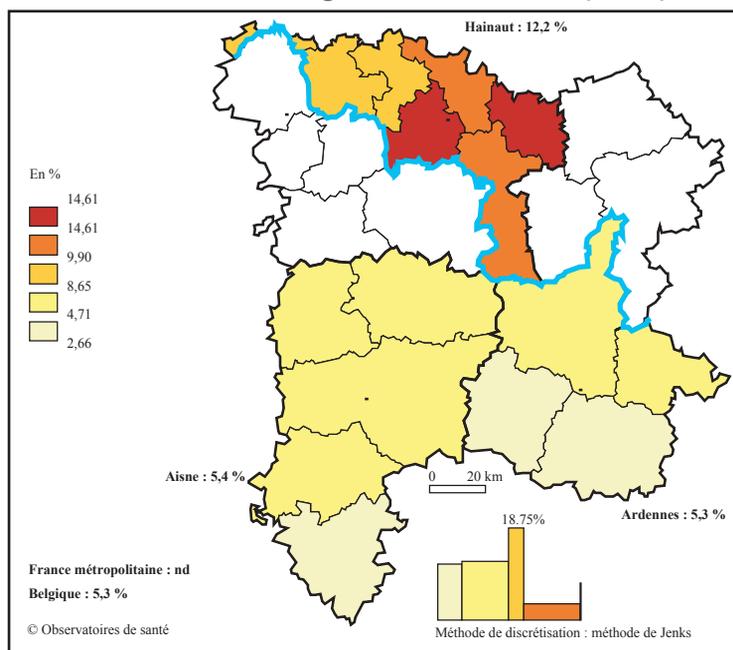
En moyenne, en 2001, d'après les définitions DEFM et DEI, on recense 83 940 personnes au chômage depuis plus d'un an sur le territoire Ardaisnaut.

Cela représente près de six chômeurs sur dix.

La proportion de chômeurs de longue durée (chômeurs de plus d'un an rapportés à l'ensemble des chômeurs) permet d'apprécier l'insertion des chômeurs sur le marché de l'emploi. Il semblerait ainsi que dans le Hainaut, où 67,9 % des chômeurs le sont depuis plus d'un an, la recherche d'un emploi soit plus difficile que dans les départements des Ardennes et de l'Aisne.

Mais cet indicateur met également en exergue la plus forte proportion de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs âgés de 50 ans ou plus dans les départements français. Ainsi, si dans les Ardennes et dans l'Aisne, ces personnes sont moins touchées par le chômage, elles ont en revanche davantage de difficultés à se réinsérer dans le monde du travail à l'inverse des jeunes. En effet, ces derniers ont souvent des contrats à durée déterminée qui se succèdent et ont des périodes de chômage plus fréquentes mais également plus courtes. En Belgique, ce sont les chômeurs âgés de 25-49 ans qui rencontrent le plus de difficultés à retrouver un emploi.

Carte 2 Taux de demandeurs d'emploi de longue durée en 2001 (en %)



Sources : F - DRTEFP, données au 31/12/2001
B - ONEM, données au 30/06/2001
Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Rapporté à l'ensemble de la population active, le taux de chômage de longue durée s'élève à 9,5 %.

Ce taux est particulièrement élevé dans la province du Hainaut, 12,2 % (soit plus du double que pour l'ensemble de la Belgique), comparativement aux taux observés dans les départements des Ardennes (5,3 %) et de l'Aisne (5,4 %).

Les taux les plus élevés s'observent dans les arrondissements belges de Charleroi (14,6 %) et de Mons (14,6 %) tandis que les taux les moins élevés sont localisés dans les arrondissements français de Château-Thierry (3,8 %) et de Vouziers (2,7 %).

Tableau 8 Taux de chômage de longue durée par sexe et âge en 2001 parmi la population active (en %)

	Ardennes	Aisne	Hainaut	Ardaisnaut
Ensemble	5,3	5,4	12,2	9,5
Femmes				
< 25 ans	7,0	7,8	21,6	16,7
25-49 ans	7,8	7,0	18,1	13,9
50 ans et plus	8,2	8,7	5,3	6,8
Total femmes	7,8	7,4	16,8	13,1
Hommes				
< 25 ans	3,3	4,7	11,7	8,8
25-49 ans	3,3	3,6	9,7	7,2
50 ans et plus	4,6	4,6	3,1	3,7
Total hommes	3,6	3,9	8,7	6,7

Sources : F - DRTEFP, données au 31/12/2001
B - ONEM, données au 30/06/2001

Les caractéristiques du chômage de longue durée sont les mêmes que celles observées pour le chômage en général. Les différences portent sur deux aspects :

- le sexe. Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes avec un taux de chômage de longue durée de 13,1 % contre 6,7 % ;
- l'âge. Cette ségrégation s'observe moins dans les départements français mais elle est importante dans la province du Hainaut où les taux diminuent avec l'âge. Particulièrement élevés chez les moins de 25 ans, les taux de chômage de longue durée sont faibles pour les 50 ans ou plus.

Allocations

Allocation pour adulte handicapé (France) / Allocation de handicapé (Belgique) : elle constitue une aide financière à toute personne handicapée et vise à lui donner un revenu suffisant. Elle est accordée sous certaines conditions liées à l'âge, au handicap et aux ressources. Ainsi :

- en France, il faut être âgé d'au moins 20 ans et de moins de 60 ans et avoir une incapacité permanente égale ou supérieure à 80 %, ou comprise entre 50 % et 80 %. Dans ce dernier cas, l'AAH ne sera ouverte que si l'intéressé est reconnu inapte au travail par la Commission technique pour l'orientation et le reclassement des handicapés (COTOREP). Il ne faut pas bénéficier d'un avantage vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail d'un montant supérieur à celui de l'AAH. Lorsque cet avantage est d'un montant inférieur, l'AAH est réduite du dit montant. Enfin, il ne faut pas percevoir des ressources dépassant le plafond annuel des ressources ;
- en Belgique, l'intéressé doit être âgé d'au moins 21 ans et de moins de 65 ans. L'allocation pour handicapé peut être soit une allocation de remplacement des revenus, soit une allocation d'intégration. Dans le premier cas, elle est accordée lorsque l'expertise médicale a établi que, suite à son handicap, la personne voit sa capacité de gain réduite de deux tiers au moins sur le marché général du travail par rapport à une personne valide. Dans le second cas, elle est accordée lorsque l'expertise médicale a établi un manque ou une réduction d'autonomie entraînant des frais supplémentaires à l'intéressé pour s'intégrer dans la vie sociale. Ces deux allocations sont cumulables et évaluées séparément. Le montant de ces allocations est diminué du montant des revenus de l'intéressé et de son partenaire si les revenus dépassent certains plafonds.

Allocation d'éducation spéciale (France) / Allocation supplémentaire pour enfant handicapé (Belgique) : elle constitue une aide financière à toute personne ayant en charge un enfant handicapé âgé de moins de 20 ans en France et de moins de 21 ans en Belgique. Les conditions d'attribution diffèrent selon le niveau d'incapacité entre les deux pays. Ainsi, en France, l'enfant doit présenter un taux d'incapacité de 80 % ou plus ou compris entre 50 % et 80 %. De plus, il ne peut pas être admis en internat dans un établissement d'éducation spéciale ou pris en charge intégralement au titre de l'éducation spéciale. En Belgique, l'enfant doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 66 % selon le barème officiel belge des invalidités (BOBI).

Revenu minimum d'insertion (France) / Minimex (Belgique) : cette allocation s'adresse aux personnes ayant un niveau de ressources qui ne leur permet pas de vivre correctement et qui empêche toute action autonome d'insertion. Il s'agit d'une allocation différentielle qui s'ajoute aux autres ressources de la famille jusqu'à atteindre le revenu garanti. En France, les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent avoir au moins 25 ans (18 à 25 ans si enfant(s) à charge) et en Belgique au moins 18 ans (sauf si la personne est émancipée par le mariage, si elle a au moins un enfant à charge ou si elle est enceinte). L'ouverture du droit est subordonnée au fait que les ressources du bénéficiaire doivent être inférieures au montant du RMI/Minimex auquel il peut prétendre. Depuis octobre 2002, le Minimex est devenu le Revenu minimum d'intégration. Néanmoins, l'appellation « Minimex » est utilisée dans ce tableau de bord étant donné que les données présentées portent sur une période antérieure à ce changement.

Tableau 9

Nombre et taux d'allocataires du RMI / Minimex par âge au 31/12/2001 (taux en pour 1 000)

	Ardennes		Aisne		Hainaut		Ardaisnaut	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
< 25 ans	278	11,7	664	14,9	3 833	35,3	4 775	27,0
25-59 ans	5 344	39,5	6 815	27,2	9 005	14,6	21 164	21,1
Total < 60 ans	5 622	35,3	7 479	25,4	12 838	17,7	25 939	22,0

Sources : F - CAF, MSA, données au 31/12/2001

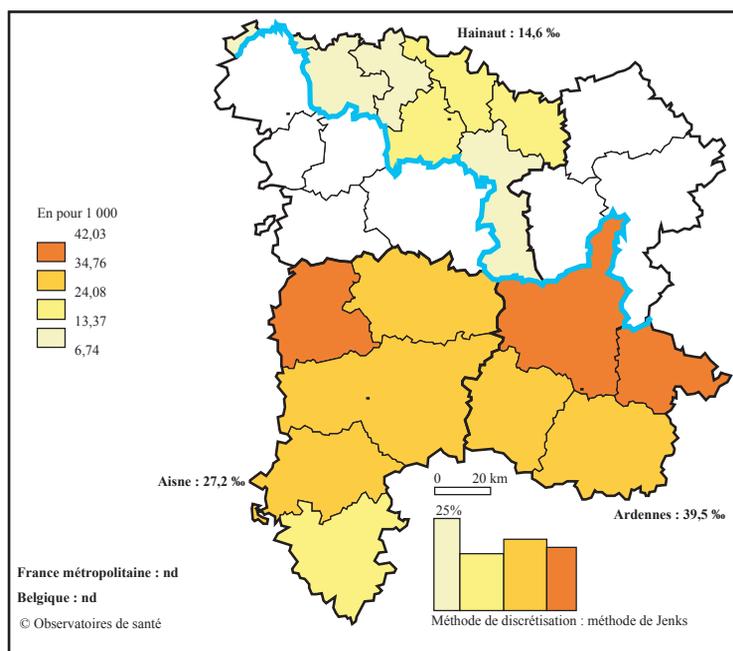
B - Ministère des Affaires sociales, données au 01/01/2002

Les minima sociaux ont pour objectif d'assurer un revenu minimum à toute personne ainsi qu'à sa famille. Ils sont composés de l'AAH / allocation de handicapé, du RMI / Minimex ou encore de l'AES / allocation supplémentaire d'enfant handicapé. Les comparaisons entre les deux pays doivent être interprétées avec prudence en raison des différences d'attribution pour ces allocations.

Au 31 décembre 2001, le territoire Ardaisnaut comptabilise 25 939 allocataires du revenu minimum d'insertion ou Minimex, soit près de 22 allocataires pour 1 000 habitants âgés de moins de 60 ans.

Le taux d'attribution de cette allocation est particulièrement élevé dans les Ardennes avec un taux de 35,4 % à l'inverse du Hainaut (17,7 %). Les taux sont également différents selon l'âge. Dans la province du Hainaut, le taux est très élevé pour les moins de 25 ans. Cela peut s'expliquer par les conditions d'attribution car en Belgique, les jeunes peuvent prétendre au Minimex dès 18 ans contre 25 ans en France pour le RMI, sauf s'ils ont un enfant à charge.

Taux de bénéficiaires du RMI / Minimex en 2001 (pour 1 000 personnes de 25-59 ans)



Sources : F - CAF, MSA, données au 31/12/2001
B - Ministère des Affaires sociales, données au 01/01/2002
Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Dans la catégorie des 25-59 ans, les taux varient fortement d'un département à l'autre.

Dans les Ardennes, près de 40 personnes sur 1 000 touchent le RMI. Dans l'Aisne, ce taux est de 27,3 pour 1 000. Il est de 14,6 pour 1 000 dans le Hainaut.

Les arrondissements avec les taux les plus élevés sont ceux de Charleville-Mézières, Sedan et Saint-Quentin.

Tableau 10

Nombre et taux des bénéficiaires d'allocations destinées aux adultes et enfants handicapés au 31/12/2001 (taux en pour 1 000)

	Ardennes		Aisne		Hainaut		Ardennais	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Adultes handicapés	4 427	29,3	9 234	33,0	16 434	24,2	30 095	27,1
Enfants handicapés	694	8,9	973	6,6	3 722	11,4	5 389	9,8

Sources : F - CAF, MSA, données au 31/12/2001
B - Ministère des Affaires sociales, données au 01/01/2002

Au 31 décembre 2001, les personnes handicapées ayant reçu une allocation sont au nombre de 35 484 dans le territoire Ardennais : 30 095 sont des adultes (84,8 % des allocations pour handicapés) et 5 389 des enfants (15,2 %).

Rapporté à la population concernée, le taux de bénéficiaires de l'AAH ou allocation de handicapé est de 27,1 ‰. Il est plus élevé dans les départements français, notamment dans l'Aisne (33,0 ‰), que dans le Hainaut (24,2 ‰).

Concernant l'AES ou l'allocation supplémentaire enfant handicapé, son taux est de 9,8 ‰ en Ardennais. À l'inverse de l'allocation versée aux adultes handicapés, l'allocation pour enfants handicapés est plus souvent octroyée dans le Hainaut que dans les départements français (11,4 ‰ dans le Hainaut contre 6,6 ‰ dans l'Aisne).

Logement

Logement social : selon l'INSEE, la définition du logement social en France retient exclusivement le logement locatif soumis à condition de ressources, qu'il soit public ou privé en convention APL (aide personnalisée au logement). Du côté belge, les compétences en matière de logement étant régionalisées, la définition produite ici pour un logement social est issue du code wallon : un logement pour lequel une personne morale de droit public est titulaire de droits réels et destiné à l'habitation de ménages en état de précarité ou disposant de revenus modestes lors de leur entrée dans les lieux.

Logement sans confort : en France, les logements sans confort ne possèdent pas de douche ou baignoire et/ou pas de WC intérieur. En Belgique, les logements sans confort qualifient les habitations sans eau courante, sans toilette avec chasse d'eau et/ou sans salle de bain équipée.

Résidence principale : logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage. La résidence principale comprend les maisons individuelles, les fermes, les logements collectifs, les logements-foyers pour personnes âgées, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune.

Tableau 11 Caractéristiques des logements en 1999-2001 (en nombre et pourcentages)

	Ardennes	Aisne	Hainaut	Ardaisnaut
Nombre de résidences principales	113 320	205 942	512 715	831 977
dont les logements sociaux	23 980	36 758	48 436	109 174
dont les logements sans confort	1 372	5 117	50 228	56 717
Part des logements sociaux	21,2	17,8	9,4	13,1
Part des logements sans confort	1,2	2,5	9,8	6,8

Sources : F - INSEE, recensement de la population de 1999
B - SPF Économie, INS, enquête socio-économique de 2001

Plus de logements sociaux en France qu'en Belgique

Sur les 831 977 résidences principales que comporte le territoire Ardaisnaut, 109 174 sont des logements sociaux, soit 13,1 % des résidences. À l'intérieur du territoire, il existe des disparités.

Ainsi les proportions les plus fortes sont observées dans les Ardennes où près d'un logement sur cinq est social. Cette part atteint même presque un logement sur quatre dans les arrondissements de Charleville-Mézières et de Sedan. Le département de l'Aisne comporte 17,8 % de logements sociaux et la province du Hainaut, 9,4 %.

Au nombre de 56 717, les logements sans confort dans le territoire Ardaisnaut représentent 6,8 % de la totalité des résidences principales. Néanmoins, ils se dispersent de façon inégale sur le territoire.

C'est dans le Hainaut que la part est la plus importante (9,8 %), loin devant les départements de l'Aisne (2,5 %) et des Ardennes (1,2 %).

Instruction

Tableau 12 Nombre et pourcentage de personnes diplômées d'études supérieures en 1999-2001

	Ardennes	Aisne	Hainaut	Nord sans Dunkerque	Namur	Ardaisnaut	NHANA
Diplômés d'études supérieures	21 841	41 809	185 597	237 557	78 329	249 247	565 133
Personnes sorties du système scolaire	210 624	386 845	933 308	1 487 356	328 636	1 530 777	3 346 769
% de diplômés d'études supérieures	10,4	10,8	19,9	16,0	23,8	16,3	16,9

Sources : F - INSEE, recensement de la population de 1999
B - SPF Économie, INS, enquête socio-économique de 2001

Une obligation scolaire plus longue côté belge

En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. En Belgique, elle est obligatoire jusqu'à 18 ans avec, cependant, la possibilité d'assister aux cours à temps partiel dès l'âge de 15 ans. Établir un parallèle entre les diplômes belges et français est difficile tant les conditions d'attribution des diplômes diffèrent. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de comparer uniquement les diplômes d'études supérieures. Ces études sont, dans chacun des pays, accessibles après l'obtention du baccalauréat en France ou du certificat de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique.

Dans le territoire NHANA, 3 346 769 personnes sont déjà sorties du système scolaire en 1999-2001. Parmi elles, 565 133 sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures, soit 16,9 %, proportion voisine de celle de Ardaisnaut.

Les provinces belges enregistrent les plus fortes proportions de diplômés d'études supérieures malgré la faible part du Hainaut, comparativement à Namur où la tendance observée est proche de celle pour l'ensemble de la Belgique (24,9 %).

De l'autre côté de la frontière, les départements des Ardennes et de l'Aisne présentent les plus faibles proportions. Par contre, le département du Nord* avec près de 16,0 % de diplômés d'études supérieures se rapproche de la proportion nationale française (17,6 %). Cela s'explique en partie par le nombre et la diversité des formations dispensées à Lille, ville universitaire.

Ce qu'il faut retenir...

Population active

Durant la période intercensitaire (1990-1999), la population active s'est accrue

- +4,1 % dans la région Ardaisnaut avec des variations allant de +1,0 % dans le département des Ardennes à +6,2 % dans la province du Hainaut ;
- +5,5 % dans la région NHANA où l'accroissement de la province de Namur est le plus fort (+11,2 %).

La population active est vieillissante en raison de :

- l'arrivée des générations baby-boom aux âges élevés ;
- la baisse de la natalité ;
- l'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail.

Emploi féminin

Entre 1990 et 1999, l'emploi féminin a progressé de +6,7 % dans le territoire Ardaisnaut. La progression a été la plus forte dans la province du Hainaut (+7,2 %) suivie des départements de l'Aisne (+6,0 %) et des Ardennes (+5,8 %). Dans la région NHANA, cet accroissement a été de +8,9 % (+10,0 % dans le Nord* et +14,1 % dans la province de Namur).

Taux de chômage

Le taux de chômage s'élève à 16,3 % en Ardaisnaut en 2001 selon les définitions DEFM et DEI, soit 144 400 personnes. Il varie de 13,3 % dans l'Aisne à 18,0 % dans la province du Hainaut.

Parmi les 144 400 personnes à la recherche d'un emploi, 83 940 le sont depuis plus d'un an, soit près de 6 chômeurs sur 10. Cette proportion est particulièrement importante dans la province du Hainaut (67,9 %).

Inégalités et chômage

Face au chômage, il existe des inégalités :

- les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes (respectivement 21,2 % contre 12,6 %) ;
- les jeunes sont plus concernés que les autres classes d'âge : 33,1 % des moins de 25 ans sont au chômage, 15,8 % des 25-49 ans et 8,1 % des 50 ans ou plus ;
- les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans ou plus ont davantage de difficulté à retrouver un emploi : 61,0 % des chômeurs de 50 ans ou plus sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Ces inégalités sont plus marquées dans la province du Hainaut que dans les départements ardennais et axonnais.

RMI / Minimex

Le taux d'allocataires RMI / Minimex est de 22,0 ‰ dans le territoire Ardaisnaut. Ce taux est particulièrement élevé dans les Ardennes (35,3 ‰). Il est plus bas dans la province du Hainaut (17,7 ‰).

Allocations personnes handicapées

La proportion d'allocataires adultes handicapés est de 27,1 ‰ dans le territoire Ardaisnaut. Elle est la plus élevée dans l'Aisne (33,0 ‰) et la plus faible dans le Hainaut (24,2 ‰). Pour les allocataires d'enfants handicapés (9,8 ‰ en Ardaisnaut), la situation est différente : la province du Hainaut possède la plus forte part de bénéficiaires (11,4 ‰) et le département de l'Aisne la plus faible (6,6 ‰).

Logements sociaux et sans confort

Sur le territoire Ardaisnaut, les logements sociaux représentent 13,1 % des résidences principales. Dans le département des Ardennes, ils constituent près d'un cinquième du parc des logements alors qu'ils représentent un peu moins d'un dixième du parc dans la province du Hainaut.

Quant aux logements sans confort, ils représentent 6,8 % des résidences principales d'Ardaisnaut. Ils sont plus fréquents dans la province du Hainaut (9,8 %) que dans les départements des Ardennes (1,2 %) et de l'Aisne (2,5 %).

Diplômes

En Ardaisnaut et NHANA, 16,3 % et 16,9 % des personnes sorties du système scolaire sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Ces proportions sont plus élevées dans les provinces du Hainaut et de Namur, respectivement 19,9 % et 23,8 %. Côté français, la plus forte proportion est observée dans le département du Nord* (16,0 %) grâce à Lille, ville universitaire.

Bibliographie

- [1] Attal-Toubert Ketty, Derosier Alice – **Enquête sur l'emploi 2004. Le chômage augmente légèrement malgré la reprise de l'emploi** – INSEE Première, n° 1009 – mars 2005 – Division « Emploi », INSEE
- [2] Azizi Karim, Gilles Christel – **L'évolution du RMI en 2003 : une analyse économétrique** – DREES – Études et résultats , n° 333 – août 2004 – Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, DREES
- [3] Berton François, Delabruyère Bruno, Jamaa Abdellah – **Emploi en Champagne-Ardenne. L'intérim équivaut à 13 000 emplois à temps plein** – INSEE Flash Champagne-Ardenne, n° 24 – juillet 2001 – INSEE, DRTEFP
- [4] Blanchard Martine, Waszak Claude – **Recensement de la population. Mars 1999. Aperçu des principaux résultats du département de l'Aisne** – INSEE Picardie Relais, n° 83 - 2000
- [5] Blanchet Didier – **Évolutions démographiques et retraite : quinze ans de débats** - Population et Sociétés, n° 383 – octobre 2002. INED
- [6] Bourlès Ludovic, Courson Jean-Pierre – **Recensement de la population de 1999. 12,2 millions d'actives et 14,3 millions d'actifs** – INSEE Première, n° 749 – novembre 2000 – Section « Synthèse et conjoncture de l'emploi », division « Recensements de la population », INSEE
- [7] Bureau « Lutte contre l'exclusion » avec la collaboration de Katia Julienne – **Les allocataires des minima sociaux en 2003** – DREES – Études et résultats, n° 354 – novembre 2004 – Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, DREES
- [8] Cazain Sophie, Donné Stéphane, Azizi Karim, Pétour Stéphane – **Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2004** – DREES - Études et résultats, n° 316 – juin 2004 – Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, Ministère de la Santé et de la protection sociale, DREES, CNAF
- [9] Chanut Jean-Marie, Michaudon Hélène, avec la collaboration d'Anne Pla – **L'AAH, un minimum social destiné aux adultes handicapés** – DREES – Études et résultats, n° 344 – octobre 2004 – Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, DREES
- [10] Service public fédéral Finances - **Code belge des impôts sur les revenus** - art. 131, exercice d'imposition 2001 (revenus 2000)
- [11] Delabruyère Bruno – **Recensement de la population de 1999. Activité et métiers en Champagne-Ardenne** – INSEE Flash Champagne-Ardenne, n° 28 – novembre 2001 - INSEE
- [12] Deloddere E., Haulotte S., Valenduc Ch. – **Mémento fiscal 2005** – Service d'études et de documentation du service public fédéral Finances - septembre 2005 - 226 pages
- [13] Division du logement de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine du Ministère de la région wallonne - **Code wallon du logement** - Coordination officieuse au 1^{er} septembre 2005 - 91 pages
- [14] Heyer Éric, Timbeau Xavier – **Le taux de chômage a-t-il augmenté ?** – Lettre de l'OFCE, n° 211 – octobre 2001 – Département « analyse et prévision », OFCE
- [15] INSEE Dossier Champagne-Ardenne – **Le bilan économique régional de 2004** – n° 19 – INSEE
- [16] INSEE Dossier Champagne-Ardenne – **Le bilan économique régional de 2003** – n° 18 – INSEE
- [17] INSEE Picardie Dossiers – **Bilan économique et social** – n° 35 – juin 2004 – INSEE
- [18] INSEE Picardie Dossiers – **Bilan économique et social**– n° 32 – juin 2003 - INSEE
- [19] Lorgnet Jean-Paul, Mahieu Ronan, Nicolas Muriel, Thibault Florence – **RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une autre activité** - L'e-ssentiel, n° 21 – janvier 2004 – Direction des statistiques, des études et de la recherche, CNAF

- [20] Nauze-fichet Emmanuelle, Lerais Frédéric – **Projections de population active. Un retournement progressif** - INSEE Première, n° 838 – mars 2002 – Département de l'Emploi et des revenus d'activité, INSEE, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES.
- [21] Nauroy Frédéric – **Principaux résultats du recensement de 1999. Département des Ardennes** – INSEE Flash Champagne-Ardenne, n° 20 – octobre 2000
- [22] ORS Champagne-Ardenne – **L'activité et l'emploi en Champagne-Ardenne. La santé observée en Champagne-Ardenne** – juin 2005
- [23] Porchet Pélagie, Tchiveindhais Christian – **Marché du travail 1990-1999. Plus d'actifs et moins d'emplois** – INSEE Flash Champagne-Ardenne, n° 46 – août 2004 – INSEE
- [24] Ruyters Christine, Van den Dooren Laurence, Vander Stricht Valérie – **Estimations trimestrielles de la population active wallonne par commune et de ses composantes** – Note méthodologique – IWEPS, OSEC – 2005 – 15 pages
- [25] Saliou Monique – **Emploi féminin. La concentration dans le tertiaire s'accroît** – INSEE Flash Champagne-Ardenne, n° 42 – février 2004 - INSEE
- [26] Zampona Franco – **Un niveau d'éducation inférieur dans les zones faiblement peuplées même parmi les générations plus jeunes** – Statistiques en bref - 2005 – Eurostat

Sitographie

<http://www.insee.fr>
<http://www.ined.fr>
<http://www.statbel.fgov.be>
<http://statistiques.wallonie.be>
<http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers%5Cmethodopopact.htm>
http://www.hr2hr.com/main.php?lng=fr&page_id=032
<http://www.service-public.fr/>
<http://www.cdadoc.cfwb.be/cdadocrep/html/1983/19830629s09547.htm>
http://www.onprvp.fgov.be/onprvp2004/FR/T/T_a/T_a_b/T_a_b_03.asp
<http://socialsecurity.fgov.be>

Glossaire

AAH - Allocation adulte handicapé

AES - Allocation d'éducation spéciale

ANPE - Agence nationale pour l'emploi

Ardaisnaut - Ardennes Aisne Hainaut

BIT - Bureau international du travail

BOBI - Barème officiel belge des invalidités

CAF - Caisse d'allocations familiales

CCIDE - Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi

CNAF - Caisse nationale d'allocations familiales

COTOREP - Commission technique pour l'orientation et le reclassement des handicapés

DARES - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEFM - Demandeurs d'emploi en fin de mois

DEI - Demandeurs d'emploi inoccupés

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DRTEFP - Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INED - Institut national des études démographiques

INS - Institut national de la statistique

INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques

IWEPS - Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

MSA - Mutualité sociale agricole

NHANA - Namur Hainaut Aisne Nord* Ardennes

OFCE - Observatoire français des conjonctures économiques

ONEM - Office national de l'emploi

ORS - Observatoire régional de santé

OSH - Observatoire de la santé du Hainaut

PME - Petites et moyennes entreprises

RMI - Revenu minimum d'insertion

Observatoire Régional de la Santé de Champagne - Ardenne



48, rue du Barbâtre
F - 51100 REIMS
Tél. : + 33(0)3 26 86 13 65
E-mail : orsca@wanadoo.fr

Observatoire Régional de la Santé de Picardie



Faculté de Médecine
3, rue des Louvels
F - 80036 AMIENS cedex 1
Tél. : + 33 (0)3 22 82 77 24
E-mail : ors@sa.u-picardie.fr
Web : <http://www.ors.u-picardie.fr/>

Observatoire de la Santé du Hainaut

PROVINCE DE HAINAUT



rue Saint-Antoine 1
B - 7021 HAVRE
Tél. : + 32 (0)65 87 96 00
E-mail : observatoire.sante@hainaut.be
Web : <http://observatoiresante.hainaut.be>

Observatoire Franco - Belge de la Santé



11, allée Vauban
F - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : + 33 (0)3 20 05 74 37
E-mail : ofbs@cram-nordpicardie.fr
Web : <http://www.ofbs.eu>

Portail des projets transfrontaliers de santé :
<http://www.santetransfrontaliere.org>

Copyrights

Microsoft Office X
Adobe Illustrator®
Adobe® InDesign®
Philcarto©

Réalisation

Macintosh® PowerBook G4

ISBN 2-909195-36-8

Imprimé en mai 2006